

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2826 du 30 décembre 1959 :

n° 2826

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 décembre 1959

Numéro JO
n° 1 du 30/01/1960

Date du numéro
30 janvier 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois à passer à La Gavotte (Bouches-du-Rhône), 18, boulevard Marius-Bremond, est accordé à M. Beyrand (Raymond), Inspecteur principal de Police, 3e échelon, du cadre supérieur de la Police de la Côte Française. des Somalis, qui aura accompli, le 26 janvier 1960, un séjour ininterrompu de 2 ans dans le Territoire. M. Beyrand (Raymond), indice 335, groupe II, qui voyagera seul, quittera Djibouti par première occasion maritime à compter au 26 janvier 1960. La dépense est imputable sur le Budget de l'Etat.